



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

**Pouvoir adjudicateur :
COMMUNE D'EXIDEUIL SUR VIENNE**

**Objet de la consultation :
MARCHÉ ADAPTÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION
D'UNE TRACTOPELLE NEUVE POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE**

Date et heure limite de remise des offres :

Le 21 mai 2024 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 : Objet et mode de la consultation	3
1.1 Objet de la consultation	3
1.2 Etendue de la consultation.....	3
1.3 Décomposition du marché.....	3
1.3.1 Allotissement	3
1.3.2 Tranches.....	3
1.4 Présentation des offres.....	3
Article 2 : Dossier de consultation	3
2.1. Contenu du dossier de consultation.....	3
2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation.....	3
Article 3 : Remise des propositions	4
3.1. Conditions de participation.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Documents à produire.....	4
3.3. Modalités de remise des propositions	4
3.3.1. Remise exclusive par voie électronique.....	4
3.3.2. Remise d'une copie de sauvegarde (facultative)	5
3.4. Variantes.....	5
3.4.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires	5
3.4.2. Variantes à l'initiative de l'acheteur (anciennes prestations supplémentaires éventuelles).....	6
L'acheteur ne prévoit pas de variante.....	6
3.5. Délai de validité des propositions	6
3.6. Date limite de réception des offres	6
Article 4 : Modalités de jugement des propositions	6
4.1. Critères de jugement des offres.....	6
4.2. Négociations.....	7
4.3. Suite à donner à la consultation.....	7
Article 5 : Renseignements complémentaires	8
5.1. Demande de renseignements.....	8
5.2. Modification de détail au sein du dossier de consultation	8
5.3. Recours.....	8

Acquisition d'une tractopelle neuve – Commune d'Exideuil sur Vienne

Article 1 : Objet et mode de la consultation

1.1 Objet de la consultation

Le marché régi par le présent document est un **marché de fournitures portant sur l'acquisition d'une tractopelle neuve pour les services techniques de la commune.**

1.2 Etendue de la consultation

Ce marché est issu d'une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

1.3 Décomposition du marché

1.3.1 Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en lots

1.3.2 Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.4 Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Article 2 : Dossier de consultation

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- L'avis d'appel public à la concurrence
- Le document unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Il est précisé qu'en cas de contradiction entre les mentions figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence et celles figurant dans le règlement de consultation, les informations contenues au sein du présent règlement primeront.

2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le retrait du dossier de consultation est uniquement possible par voie électronique à l'adresse suivante : <http://charente.marches-publics.info/accueil.htm>

Pour les utilisateurs d'AWS : Pour plus de renseignements, les soumissionnaires pourront utilement se reporter aux conditions générales d'utilisation de la plateforme <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Acquisition d'une tractopelle neuve – Commune d'Exideuil sur Vienne

Article 3 : Remise des propositions

3.1. Conditions de participation

Les groupements momentanés sont autorisés. Aucune forme de groupement n'est imposée par la collectivité.

3.2. Documents à produire

3.2.1. Pièces relatives à la candidature

Remarque : Pour rappel, les pièces pouvant être demandées au titre de la candidature sont **limitativement** listées au sein de l'arrêté du 22 Mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

- Une **lettre de candidature** (DC1 disponible sur www.economie.gouv.fr – version à jour du 01/04/2019)
- Une **déclaration du candidat** comprenant notamment le chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles (DC2 disponible sur www.economie.gouv.fr – version à jour du 21/11/2023) **[document à fournir par chaque cotraitant en cas de groupement]**
- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années

3.2.2. Pièces relatives à l'offre

- Le **document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières** joint au dossier de consultation à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s)
- La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** reprenant le descriptif du produit proposé
- Une **notice descriptive et technique** du matériel en français qui devra comprendre les notices d'utilisation du matériel ainsi que les nomenclatures des pièces.
- Un **mémoire technique** faisant notamment état des éléments suivants : fonctionnement de l'entreprise en matière de livraison, de SAV et de garantie, formation proposée au personnel, ... S'agissant plus particulièrement du service après-vente, il devra indiquer la structure de son service après-vente, le délai de livraison des pièces détachées, les modalités de l'assistance technique, les délais d'intervention ainsi que la réactivité aux incidents et aux dysfonctionnements (possibilité de prêt de matériel de matériel de substitution en cas de panne...).

3.3. Modalités de remise des propositions

3.3.1. Remise *exclusive* par voie électronique

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la personne publique accepte uniquement la transmission des offres par voie électronique sur la plate-forme <http://charente.marches-publics.info/accueil.htm>

Dans cette hypothèse, il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Acquisition d'une tractopelle neuve – Commune d'Exideuil sur Vienne

Les documents de la consultation dont la signature électronique est requise devront être signés électroniquement avec un certificat de signature électronique conformément à l'arrêté du 22 Mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Pour les utilisateurs d'AWS : Pour plus de renseignements, les soumissionnaires pourront se reporter utilement aux conditions générales d'utilisation de la plateforme <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

3.3.2. Remise d'une copie de sauvegarde (facultative)

Parallèlement à la remise électronique de leurs offres, les soumissionnaires peuvent, s'ils le souhaitent, faire parvenir à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur un support physique électronique (clé USB, CD-ROM etc..) ou sur un support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant les mentions suivantes :

Acquisition d'une tractopelle neuve COPIE DE SAUVEGARDE

NOM DU CANDIDAT

NE PAS OUVRIR

Cette copie de sauvegarde sera transmise par voie postale, ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie d'EXIDEUIL SUR VIENNE
5 Rue de la mairie
16150 EXIDEUIL SUR VIENNE
Tel : 05 45 89 01 29
Fax : 05 45 89 01 29
Courriel : mairie@exideuilsurviennne.fr

Les horaires d'ouverture de la collectivité sont les suivants :

Lundi 9h00-12h30 / 14h00-17h00
Mardi 9h00-12h30
Mercredi 9h00-12h30 / 14h00-17h00
Jeudi 9h00-12h30
Vendredi 9h00-12h30 / 14h00-17h00

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les stricts cas mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du **22 Mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (offre électronique ne pouvant être ouverte, programme informatique malveillant etc...)**.

3.4. Variantes

3.4.1. Variantes à l'initiative des soumissionnaires

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Acquisition d'une tractopelle neuve – Commune d'Exideuil sur Vienne

3.4.2. Variantes à *l'initiative de l'acheteur* (anciennes prestations supplémentaires éventuelles)

L'acheteur ne prévoit pas de variante.

3.5. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.6. Date limite de réception des offres

Les candidats devront impérativement faire parvenir leur offre avant le 20mai 2024 à 12h00

Article 4 : Modalités de jugement des propositions

4.1. Critères de jugement des offres

*La pondération des critères et sous-critères ci-après est une simple trame pouvant être adaptée par la collectivité en s'inspirant notamment des critères énoncés à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique dans la mesure où ces derniers seraient **liés à l'objet du marché**.*

Pour mémoire, les critères dont la définition est trop générale (cas de la valeur technique) doivent être précisés par des sous-critères portés à la connaissance des candidats. En outre, le pouvoir adjudicateur est tenu d'indiquer la pondération ou la hiérarchisation des sous-critères dès lors que celle-ci est susceptible d'exercer une influence sur la présentation des offres par les candidats (CE 25 mars 2013, Sté Cophignon, req.n°364951).

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants avec leur pondération :

- **Valeur technique du matériel : 20%**
- **Gestion du SAV : 10%**
- **Prix et soulte (prix de l'offre – prix de la reprise) : 50%**
- **Délai de livraison, mise en service et formation : 10%**
- **Performance environnementale : 10%**

La notation de chaque critère s'effectuera sur 100 points en utilisant, les sous-critères suivants :

- **Valeur technique du matériel : 100 points**
 - 1- Fonctionnalités, performance, consommation (40 points)
 - 2- Ergonomie, confort et sécurité (40 points)
 - 3- Formation du personnel (10 points)
 - 4- Modalité de mise en service (10 points)

- **Gestion du SAV : 100 points**
 - 1- Prêt de matériel (25 points)
 - 2- Délai d'intervention (25 points)
 - 3- Délai du prêt du matériel (30 points)
 - 4- Délai de fournitures des pièces de remplacement (20 points)

Acquisition d'une tractopelle neuve – Commune d'Exideuil sur Vienne

- **Délai de livraison, mise en service et formation (délai global) : 100 points**
- **Performance environnementale : 100 points**

Les notes des candidats seront arrondies au centième.

Il est, enfin, précisé que le défaut de signature du document unique (valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières) **lors du dépôt de l'offre** ne constituerait pas une irrégularité substantielle.

Conformément aux articles R2152-3, R2152-4 et R2152-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur public a la possibilité d'écarter les offres jugées anormalement basses après avoir demandé au candidat, par écrit, des précisions sur la composition de l'offre et après avoir vérifié les justifications fournies.

4.2. Négociations

Dans un second temps, la collectivité pourrait négocier avec les trois candidats les mieux-disants. Cette négociation pourrait porter sur tous les éléments de l'offre et pourrait, le cas échéant, prendre la forme d'une audition.

Il est précisé que, dans le cas où le nombre de candidats ayant remis une offre régulière serait inférieure à trois, le pouvoir adjudicateur pourrait négocier avec ces seuls candidats.

La collectivité se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans qu'il n'ait été procédé à une audition des candidats.

4.3. Suite à donner à la consultation

L'offre qui obtiendra le total le plus élevé sera désignée offre économiquement la plus avantageuse. Dans le cas où plusieurs candidats arriveraient ex-aequo, le marché sera attribué à celui ayant obtenu la meilleure note au critère prépondérant.

L'attributaire pressenti fournira les documents mentionnés au sein des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité obligatoire telle que prévue à [l'article L.243-2 du code des assurances](#). En cas de groupement, un document d'habilitation du mandataire devra également être fourni. Ce dernier devra être signé électroniquement par l'ensemble des membres du groupement et être d'une date antérieure à la date de signature du document unique par le mandataire. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

En l'absence de production de ces documents dans le délai imparti ou dans le cas où le candidat se trouverait dans un cas d'interdiction de soumissionner, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant (dans le classement des offres).

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

Acquisition d'une tractopelle neuve – Commune d'Exideuil sur Vienne

Article 5 : Renseignements complémentaires

5.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront uniquement utiliser la plate-forme de dématérialisation AWS : <http://charente.marches-publics.info/accueil.htm>

5.2. Modification de détail au sein du dossier de consultation

La collectivité se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Les candidats devraient alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans l'hypothèse où la date limite fixée pour la remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3. Recours

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Administratif de Poitiers

15, rue de Blossac

Hôtel Gilbert

CS 80 541

86 020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr